

NOUVELLES ANNONCES.

Jument Volée. Corporation de Montréal, etc. Peinture Vente par autorité de justice Dissolution de la Société

L'AURORE DES CANADAS.

MAR 1 4 OCTOBRE, 1842.

DERNIERES NOUVELLES D'EUROPE.

ARRIVEE DU BRITISH QUEEN. Le British Queen arriva à New-York mercredi le 28 avec des dates de Londres du 10 Septembre dernier.

Les journaux sont absolument dépourvus de nouvelles.

La reine était au château de Dupplin, payant une visite à Lord Kinnoul, aux dernières dates. Le château de Dupplin est situé près de Perth sur les bords des montagnes d'Ecosse.

Le bruit courait que le Roi de Hanovre était mort. Cependant ce rapport s'est trouvé prématuré. Le roi était dangereusement malade, mais n'était point mort.

Les troubles dans les Districts manufacturiers et miniers s'apaisaient lentement, et particulièrement plus doucement dans les derniers que dans les premiers. Un nombre considérable de moulins avaient repris leurs travaux, mais il y en avait néanmoins un bon nombre qui ne faisaient rien, les maîtres et les ouvriers ne pouvant s'entendre pour les salaires. Plusieurs des mineurs ne se sont pas encore remis à l'ouvrage.

Un nombre immense des personnes arrêtées en différentes places ont subi leur procès, ont été trouvés coupables et condamnés à différents degrés de punition. A York il y eut en un seul jour 160 de condamné.

LES CHARTISTES DE LONDRES: Durant quelques jours un petit peloton d'individus professant des principes chartistes, voyant qu'ils ne pouvaient tenir des assemblées publiques en plein air, ont, au moyen de circulaires et d'affiches, essayé de former une assemblée d'inspecteurs pour prendre en considération l'état alarmant du pays, mais tous sans aucun succès; car, quoique des efforts puissants eussent été fait pour enlever plusieurs Radicaux de Lambeth bien connus, ils n'ont pas mordu à l'appât et malgré que deux assemblées préliminaires, comme on les appelle, fussent fixées pour être tenues à Black Prince, à Lambeth, il n'y avait pas même une douzaine de personnes présente à chaque assemblée, et les résolutions émportées furent celles de l'ajournement jusqu'à ce qu'ils passent se réunir en plus grand nombre, quoiqu'à la dernière assemblée de jeudi leur nombre avait en quelque sorte diminué. Ils doivent tenter un autre coup d'essai dans quelques jours, mais l'on pense bien qu'il ne sera pas plus fructueux que le premier.

On lit dans le Courrier des Etats-Unis: "Le British Queen avait à bord 67 passagers. Il a eu à lutter contre les plus gros temps, si nous en croyons le journal que nous a envoyé le capitaine, et dans lequel il est dit à la date du 19 septembre: "Ouragan, tempête, mer énorme, le navire travaille horriblement; pendant quelques instants, péril imminent." Les passagers ont publié une lettre dans laquelle ils rendent unanimement hommage aux belles qualités du navire et aux connaissances supérieures du capitaine Eickholt.

Nous sommes redevables à la complaisance empressée de cet officier d'une liasse de journaux anglais et belges, et d'un journal de Paris du 9 septembre, reçu par estafette particulière.

Nous empruntons à la correspondance du Courrier des Etats-Unis les extraits suivants:—

"Puisque j'ai nommé les Anglais, je vais vous dire un mot de l'Angleterre, mais un mot seulement qui concernera les rapports de cette puissance avec la France. Evidemment le cabinet tory aspire à renouer avec nous de bons rapports, non pas peut-être cette première union des premières années de 1830, mais ces relations de bon voisinage, d'amitié sévère, telles qu'elles convenaient entre deux peuples qui savent qu'ils peuvent se faire réciproquement plus de mal qu'ils ne pourraient se faire de bien. Peut-être les embarras de l'Angleterre dans la Chine, dans le nord de l'Inde, dans le Canada, sont-ils pour beaucoup dans les avances qu'elle semble nous faire; toujours est-il qu'en toute occasion les hommes d'Etat de la Grande-Bretagne, ainsi que la haute presse anglaise, affectent de parler de la France avec une bienveillance remarquable. Grâce à ces bonnes dispositions, il y a tout lieu de croire que l'affaire du Portland (Sénégal) ou la plus grande partie du tout paraît avoir été de notre côté, s'arrangera à l'amiable.

"La plus grande incertitude règne sur les affaires de la Turquie, cela tient surtout à l'imperfection de nos moyens d'information. Les deux journaux qui se publient

à Smyrne sont, l'un aux ordres du sultan, l'autre à la solde de l'Angleterre. Les journaux de Marseille, qui donnent habituellement quelques lambeaux de correspondance du Levant, sont généralement mal informés; et les journaux allemands, tels que la Gazette de Leipzig, l'Observateur Autrichien, feuilles censurées, ne disent que ce qu'on leur permet, ce qu'on leur ordonne de dire. Il est donc bien difficile, à qui ne veut pas se jeter dans le champ sans bornes des conjectures, d'avancer quelque chose de positif sur ces questions, en dehors des faits accomplis. Il est certain qu'un différend a éclaté entre la Turquie et le Perso; quelques engagements ont eu lieu sur la frontière; il y a eu concentration de forces de part et d'autre sur ce point. La cause ostensible de ces hostilités est une vieille difficulté sur la délimitation des frontières; c'est ainsi, au reste, que commencent toutes les querelles de nation à nation; mais ce différend ira-t-il plus loin? Généralement on pense que non. On croit que la Russie, dont l'action se fait sentir toujours de plus en plus dans les provinces de l'Asie-Mineure, et qui peut-être n'a pas été étrangère aux difficultés qui ont surgi, saura les arrêter à temps suivant les besoins de sa politique.

"Quant à la question d'Orient, voici ce qui arrive; l'Angleterre a peur de l'influence russe qui fait en Orient de très sensibles progrès; elle est en froid avec cette puissance qui a friné, dans ces derniers temps, de n'être pas irrévocablement décidée à ne jamais se réconcilier avec nous. L'Angleterre, qui peut toujours compter sur M. Guizot, n'a donc convié à un pacte qui servirait à la fois un acte d'agression contre la Turquie et contre la Russie. M. Guizot n'est pas fâché de se rapprocher de l'Angleterre; aux reproches qu'on lui fera dans le parlement, il répondra qu'il n'était pas digne de la France de bader éternellement une grande puissance, amie quoiqu'on en dise; qu'il a trouvé ouverte la porte par laquelle il pouvait rentrer sûrement, honorement, dans les opérations diplomatiques internationales, et qu'il l'a fait. M. Guizot ne se tirera pas aisément de l'ornière où il veut rentrer, il sera dupe encore une fois, et la chambre ne pourra accepter cette politique de dupeseries.

Cependant, il y a du rapprochement des deux flottes anglaise et française devant Beyrouth; il y va d'une association des deux marines pour fonder et compléter l'œuvre du 15 juillet 1840. La France persistera-t-elle à se laisser prendre à ce piège? M. le ministre des affaires étrangères prend souvent l'entêtement pour la fermeté et pour cette volonté inflexible qui sied aux grands caractères; mais un avis donné même par l'opposition peut être un bon avis, et M. Guizot oublie à tout suivant nous.

"Un des membres de la famille des Cobourg, ces fournisseurs matrimoniaux de l'Europe, avait demandé la main de la princesse Clémentine, troisième fille de Louis Philippe. La princesse, qui est pleine de grâces et d'esprit, avait demandé trois mois pour réfléchir, et les trois mois expirés, elle vient, dit-on, de déclarer qu'elle refusait. La Gazette d'Augsbourg a annoncé que le duc de Bordeaux n'ayant pu décider l'empereur Nicolas à lui donner en mariage la princesse Olga, sa fille, il est résolu à faire un mariage exclusivement national et à épouser la fille d'une des plus hautes familles de France qu'on ne nomme pas, mais qu'on dit tenant de près à sa couche bourbonnière. Ce serait peut-être une résolution fort habile au duc de Bordeaux de septuagénaire ainsi. C'est une raison pour que nous en doutions.

"Les nouvelles d'Espagne et de Portugal offrent peu d'intérêt. Les journaux affirment que le traité de commerce conclu entre l'Angleterre et le Portugal, est essentiellement dirigé contre l'Espagne, et destiné à favoriser l'importation, par contrebande, des marchandises anglaises par les frontières de Portugal. Il est certain que tous les jours la frontière augmente entre l'Espagne et l'Angleterre, et proportionnellement l'Espagne semble se rapprocher de la France. On espère qu'avant peu le gouvernement espagnol sera reconnu par l'Autriche et la Russie. La France s'occupe activement de l'appui-soutien des difficultés survenues entre l'Espagne et le saint-siège. Le bruit a couru à Lisbonne, le 20 et le 21 août, que le gouvernement absolu allait être rétabli. Quelque absurde que soit un pareil bruit, sa seule diffusion est l'indice d'une fâcheuse agitation dans les esprits.

Que vous dirai-je de la France? Rien de nouveau ne s'est produit depuis ma dernière lettre.

"L'Angleterre commence à respirer; du moins, les districts manufacturiers sont plus calmes, et l'insurrection a perdu ses vastes proportions, si toutefois on peut donner ce nom d'insurrection à un soulèvement aussi peu sanglant aussi peu grave dans ses résultats politiques immédiats. Mais la profonde perspicacité du gouvernement anglais ne se laisse sans doute pas abuser sur la signification de ce retour à la tranquillité. Ces troubles deviennent périodiques dans la Grande-Bretagne, et chaque fois qu'ils recommencent, c'est avec un plus grave caractère. Ce qui protège l'Angleterre, c'est le flegme des ouvriers, c'est leur respect pour la loi, c'est la mansuétude

même des formes de la répression; c'est aussi l'ignorance des ouvriers dans le maniement des armes. Si c'étaient des ouvriers français, l'insurrection, avec de tels mécontentements, avec de si terribles misères, et en présence d'une force armée numériquement si inférieure, éclaterait comme un tonnerre du poudr.

"On trouve généralement, à Paris, que la promenade de la reine sur les côtes de son royaume est interpestive, après de telles secousses, dont le commerce, l'industrie, et le crédit leur père, souffrent longtemps; on n'aurait voulu qu'elle employât à soulager les misères publiques les sommes énormes qu'elle dépense dans ce voyage de simple agrément. Ce n'est pas au moment où les ouvriers récalcitrants sont poursuivis, traqués, livrés à la justice, que ces réjouissances peuvent paraître de bon goût aux anglais judicieux. La reine, d'ailleurs, a plusieurs fois manqué de tact dans son voyage; et en dernier lieu elle a refusé les fêtes que lui avaient préparés les Ecossais.

Il ne s'est rien fait d'important à la Chambre d'Assemblée depuis notre dernière publication, le Bill amendé les ordonnances relatives aux chemins d'hiver a été amendé dans le Conseil Législatif. Les ordonnances sont suspendues pour les Districts de Gaspé, Québec et aussi pour les parties du District des Trois-Rivières qui se trouvent dans les Districts municipaux de Port-Neuf et de L'Assommoir, jusqu'au 1er mai 1842. L'on pourra aller droit dans tous les autres Districts du Bas-Canada, avec toutes espèces de voitures légères, et les Sleighs chargées, pourvu qu'elles aient 40 pouces d'embarras et que les roues soient fixées à 10 pouces au-dessus du Bas-Canada.

Adieu donc le Sleighs Branneau et Sydenham & Co. Sir Charles, lui-même comme le Bas-Canada, le droit partout!.....

La Minerve d'hier soir nous apprend que Mr. Morin est arrivé en cette ville samedi dernier pour visiter ses terres de la rivière du nord. Arrivé ici, il a trouvé une lettre par laquelle on le priait de se rendre immédiatement à Kingston. On suppose que c'est dans l'intention de lui offrir la place de commissaire des terres de la couronne, situation qui avait été offerte à Mr. Girouard, mais qu'il avait eu devoir ne pas accepter. Suivant la Minerve, il paraît que Mr. Morin se rendait aux vœux de l'Exécutif. M. Morin est trop bien connu de ses concitoyens, pour que nous puissions hasarder de rien en dire, car ce serait inutile pour nous. Sans doute que l'Exécutif ne pouvait faire un meilleur choix que M. Morin, tant pour ses talents reconnus que pour sa probité.

PEINTURE:—Comme nous avons toujours été disposé à encourager le talent et le mérite parmi nos compatriotes d'origine Canadienne, nous prenons la liberté de recommander à l'attention du public Mr. Th. H. Valin, bien connu à Montréal comme artiste et peintre de portraits. Il est élève de Mr. Bowman et cela seul suffit pour lui mériter l'encouragement auquel toute personne distinguée par sa profession a droit de s'attendre de la part de ses compatriotes. Mr. Valin est bien connu par un grand nombre d'ouvrages qu'il a fait tant pour les Eglises que pour des individus privés. Nous osons espérer qu'il rencontrera tout l'encouragement qu'on aussi bien veut que celui de la peinture mérite. Voir son annonce.

POELLES.—A l'approche de l'hiver, nous croyons devoir signaler ici le nouveau mode de poêles qu'on peut se procurer au Magasin de Mr. Wm. Rodden, rue St. Paul; nous pouvons le dire, nos compatriotes trouveront à ce magasin le plus bel assortiment de poêles que Montréal possède, tant en fait de patrons que pour l'économie du bois.

Pour notre part, nous en faisons usage depuis deux ans, et nous en sommes très satisfait sous tous les rapports.

Le temps qui semblait vouloir redevenir passablement chaud a repris tout à coup son aspect d'automne; toute la journée du dimanche s'est passée en pluie et vent, et hier l'atmosphère était à ses clairs, mais un vent froid rendant nécessaire l'usage des poêles.

ACCIDENT.—Samedi soir, un homme du nom de Scott, nous dit-on, s'est noyé dans le port de cette ville. Son corps a été retrouvé dimanche matin.

Mr. ATLWIN, le nouveau Solliciteur Général, est arrivé à Montréal hier, venant de Kingston. Ce Monsieur se rend au comté de Portneuf pour se présenter de nouveau devant ses constituants, et leur demander si, après avoir accepté une place sous le gouvernement il est encore digne de leur confiance. Autrefois, et même sous la c-devant administration, c'est été se déclarer ouvertement ennemi de nos libertés que de recommander un officier public aux suffrages des électeurs, mais quand le gouvernement se montre populaire, ce n'est qu'agir en faveur de la cause commune que de le faire; sur tout quand le candidat, par son caractère, ne laisse point à douter qu'il continuera à se montrer digne de la confiance publique.—Minerve.

On lit dans la correspondance de la Gazette de Québec: Les estimations des recettes et des dépenses de l'année 1842, communiquées à l'Assemblée le 23, ont été imprimées. Une copie en est ci-incluse. En les comparant avec celles de l'année dernière, on verra quelles réformes, si aucunes, ont été opérées. Il faut observer que les estimations de l'année dernière, à part de la liste civile de £83,000 établie par le parlement impérial, étaient pour des périodes irrégulières jusqu'au 31 décembre 1841. Le revenu de 1841 était porté, dans les comptes publics mis devant la chambre, à la somme de £299,520 14 9 st. Celui de cette année est porté à 352,491 18 0 "

Ce qui fait une augmentation de 22,771 3 3 "

On se rappellera que les droits sur les importations ont été augmentés, l'année dernière, de 21 à 5 pour cent, et que diverses taxes nouvelles ont été imposées. Il y a quelques-uns des articles de dépense qui s'augmentent par leur nature et leur montant; il y en a d'autres en réserve.

Le comité spécial sur les estimations va siéger demain matin, et il se a probablement décidé alors si l'on peut faire dans cette "courte session" un examen approfondi tant de ces estimations que des paiements à même la liste civile de £83,000, ou s'il sera donné un vote de crédit pour les dépenses nécessaires pendant une période déterminée. Il s'est écoulé près de neuf mois depuis la date jusqu'à laquelle allaient les dernières allocations faites par l'Assemblée.

Les facilités à Montréal ont produit une forte sensation ici. On craint qu'il n'y en ait beaucoup d'autres. Il y avait une brume épaisse ce matin. La journée est belle et le temps plus doux.

Budget militaire du Canada.—Nous avons sous les yeux divers comptes relatifs aux dépenses militaires à la charge du gouvernement anglais dans ce pays en 1841, fournis à la chambre des communes et imprimés par son ordre, à la demande de M. Hume. Le chiffre exorbitant de ces dépenses, rapproché de l'état des finances britanniques, de celui des relations de l'Angleterre avec l'Inde et la Chine, des ageries du gouvernement anglais envers le cabinet de Washington relativement au droit de visite, et de certaines autres circonstances qu'il n'est pas besoin de rappeler en ce moment, aiderait peut-être à expliquer pourquoi la diplomatie anglaise et la politique anglaise en Amérique sont devenues tout-à-coup si courtoises.

La chambre des communes avait ordonné, le 22 juin 1842, que le gouvernement lui fût fait "des états et des estimations, en détail, de la manière dont devait être dépensée, au Canada, la somme de £108,000 portée dans le budget devant la chambre, et des états constatant le nombre des corps de milice et de volontaires, et celui des officiers et des soldats, et où situés; la charge pour solde et autres frais de chaque corps, la quotité de la charge pour l'habillement et les autres articles que cette somme était destinée à couvrir; et enfin le total des dépenses supportées par la Grande-Bretagne pour les établissements civils, militaires, navals, et autres charges contingentes au Canada, dans l'année finissant au 1er janvier 1842."

Le premier document fourni en obéissance à cet ordre est daté des "chambres de la trésorerie, à Whitehall, le 28 juillet 1842," et intitulé "nombre de corps de milice et de volontaires, et charge pour solde de chaque corps." Il résulte de ce document, qu'entre sa nombreuse annuaire, le Canada anglais était grêlé l'année dernière par sept escadrons de cavalerie, une compagnie d'artillerie et dix d'infanterie provinciale, formant un total de 2487 hommes, dont 112 officiers, 165 sous-officiers et 2210 soldats, qui ensemble coûtaient à l'Angleterre £107,774 14 6d. stérling par an, ou 431 6s 8d par homme (non compris les vivres, le rago, etc.); tandis que le Canada français se gardait lui-même ou n'était pas gardé. De ces 2487 hommes, il y avait dans le Bas-Canada six escadrons de cavalerie et trois compagnies d'infanterie, formant un total de 466 hommes; tout le reste, comprenant une compagnie de 100 nègres, était dans le Haut-Canada. La solde se montait à 87,290 14s 6d., dont 53,252 3s 4d pour le Haut-Canada, et 34,037 11s 2d pour le Bas-Canada. L'habillement des sous-officiers et des soldats coûtait 6,484 par an. Les habits des sergents d'artillerie coûtaient 63s. sterling, ceux des sergents d'infanterie 50s. Les jaquettes des sergents de cavalerie 42s 6d., et le reste à proportion. Les "dépenses contingentes," port de lettres, papeterie, etc., etc., revenaient à 14,000.

Le second document est un "état des dépenses totales supportées par la Grande-Bretagne pour les établissements civils, militaires, navals, et autres charges contingentes au Canada, dans l'année finissant au 1er janvier 1842; préparé conformément à une lettre de la trésorerie du 24 juin 1842," et daté du 1er juillet. De ce document il résulte que les paiements faits par le commissaire-général sir RANDOLPH I. ROUTH, du 1er janvier au 31 décembre 1841 (y compris 111,382 16s. 8d. 1/2 pour vivres et fourrages, 28,867 18s. 6d. 1/2 pour chauffage et éclairage, 16,254 4s. 2d. 1/2 pour la mi-

lice et les volontaires, l'établissement ecclésiastique, pensions locales, appointements et allocations du gouverneur-général et de son état-major, articles achetés ouvrage fait pour le gouverneur-général, construction et équipement de bateaux à vapeur, etc., 34,394 3s. 9d. de dépenses pour la marine royale et l'établissement de faits au Canada mais qui ne se rapportent pas directement à la défense de ce pays, le que demi-solde et pensions militaires, 4161 3s. pour les esclaves du gouvernement), s'élevait, en total, à la somme de 795,983 13s. 1d.

Une telle quantité d'argent, réparti chaque année dans la province, devait sans doute influer considérablement sur sa prospérité matérielle; mais John Bull, pour bien, à ce prix, se dégoûte du plaisir de gouverner le Canada.—Gazette de Québec.

LA MARINE ET L'ARMÉE.—Le brick guerre Racer, après avoir débarqué les espèces qu'il apportait pour le gouvernement, a remis à la voile hier matin pour l'Angleterre.

Les grenadiers de la garde se sont embarqués aujourd'hui sur le bâtiment de la Résistance, qui doit les reconduire en Angleterre. Ce beau régiment a un excellent, en général, la bienveillance des habitants de Québec.

Le bateau à vapeur Lumber Merchant qui était parti avant-hier pour la Rivière Loup [en bas,] est remonté aujourd'hui avec la partie du 68e régiment léger, occupant le poste de Temiscouata. Ce régiment, avec le 70e vient remplacer à Québec les deux régiments de la garde royale.

DE LA CORRESPONDANCE DU CANADIEN.

Dans la prévision d'une prorogation prochaine, nos membres se hâtent de nous faire les mesures qui sont devant la Chambre. Il a été jugé impossible d'entrer dans la législation générale, dans la considération de nombreuses mesures de réforme et de législation demandées par le pays; ce sera pour la prochaine session. Notre nouveau ministère, une fois au grand complet, se mettra à travailler avec diligence à ces mesures et aussitôt qu'il sera prêt à soumettre à la législature le résultat de ses délibérations il convoquera les Chambres. On va voter, pour le présent, comme je vous l'ai marqué, à passer quelques mesures qui souffrent pas de délai, comme la prolongation de temps pour l'enlèvement, et suspension ou rappel de l'ordonnance de l'édicte du Conseil Spécial, qui sera en vigueur en force au mois de Janvier prochain. Il aurait bien été à désirer que l'on eût pu faire quelque chose à l'égard des chefs-lieux municipaux, judiciaires, et autres; mais ces changements ne peuvent être faits sans d'autres aussi importants qui doivent nécessairement les accompagner, et qu'il est hors de question de péter pour le moment.

Prenez patience; nous avons les hommes, et soyons assuré que les mesures vont droit à la suite, comme conséquence de ces choses. Le gouvernement sait ce qu'il a fait, et il ne faut pas qu'il s'effraye de l'appeler à lui, ne lui est acquis qu'à condition, et ces hommes savent fort bien que le pays les abandonnerait du moment qu'il verrait refuser ou différer le moment qu'il demande. En même temps le pays l'espère, saura être modéré dans ses exigences, et ne tombera pas dans la faute de commettre la parti déchu, et qui doit se confondre à ses extravagances, à ses excentricités. Il arrive dans les cours des événements politiques de ces faits accomplis, ces arrangements qui, quoique l'on ne soit pas des plus légères, ne saurient pendant être touchés, ou notablement changés, ou dérivés, sans causer beaucoup plus de mal qu'ils n'en ont fait. Les peuples comme les gouvernements doivent être sages, savoir faire la part des excès, et se soumettre au besoin, à la fin des choses. Les antécédents des hommes qui ont été ou vont être appelés au pouvoir ont une garantie pour le peuple qu'il obtiendra tout ce qu'il a raisonnablement d'obtenir. Si ces hommes manquent leur devoir, le peuple leur retirera sa confiance. En attendant, soutenez-les, encouragez-les; car leur force est leur force. C'est la première fois que le Canada se trouve dans la position qu'il est aujourd'hui. Toujours son rôle fut et est celui de l'opposition au gouvernement; aujourd'hui sa position est celle de parti de gouvernement, parce que pour la première fois le gouvernement se trouve avec lui. Cette nouvelle position, ce nouveau rôle est de sa part plus de prudence, plus de modération que jamais, surtout une grande confiance dans ce chef. Qu'il redouble dans le choix de ceux qui réclament sa confiance; mais que cette confiance soit grande, et qu'elle ne soit pas ébranlée par vaines apparences. Les spectateurs de ce drame qui ne voient pas ce qui se passe derrière la toile, ne doivent pas se laisser égarer par les apparences, qui ont à surmonter les obstacles que n'aperçoit l'œil public. Je ne dis pas qu'il faille avoir une confiance aveugle dans les hommes de voir au contraire cette confiance être raisonnée, mais pleine et entière.

de n'être pas trompé, c'est de ne repo-
ser sa confiance que dans des hommes d'une
intégrité, d'une fermeté, d'un patriotisme, et
d'une sagesse éprouvés, et si l'on veut qu'ils
soient tout le bien possible, c'est d'avoir
eu en eux. Avec la foi ou transporte les
montagnes.

REPARATION.—On écrit de Gibraltar,
qu'après suite des ordres de l'empereur, les
français qui avaient maltraité quelques marins
de l'escadre française à Tanger ont été mis
à la disposition du consul de France et du
commandant de l'escadre. Les coupables
ont été transportés en présence du lieutenant
de la frégate Africaine et du vice-
consul de France. Les nègres vigoureux de la
frégate de l'empereur ont administrés des
coups de bâton aux deux prisonniers dési-
gnés par le lieutenant de la frégate. L'offi-
cier français a fait grâce au reste, en com-
pensation par le shérif qui avait ordonné le
feu. Cet homme était malade et par huma-
nité l'officier français n'a pas voulu qu'il
reçut le moindre coup. Une foule immense
de maures s'étaient accourus sur le rivage pour
être témoins de cette exécution. Après cette
éclatante réparation, la frégate Africaine
a tiré treize coups de canon en l'honneur du
Bey. Il n'est resté dans la baie de Tanger
que le brick français le Cerf.

MALTE.—Le Malta Times, publié dans
cette ville, annonce que le consul de France
et douze autres Français y ont été égorgés.
Nous ne savons jusqu'à quel point
cette nouvelle est vraie. Les journaux
de Paris du 9 septembre n'en font pas men-
tion. Mais si elle se confirme, l'île de
Malte aura à donner une satisfaction bien
méritée à la France.

DECES.
En cette ville, le premier Octobre cou-
rant, à 4 heures du matin Charlotte Orten-
se, âgée de seize mois et vingt-trois jours,
enfant de Mr. André Ouimet Ecr, Avocat.

BANQUEROTES ASSEMBLES
CETTE SEMAINE.
LUNDI, le 3 Octobre, 1842 à 11 heures A.
M. William Armstrong, seconde assem-
blée pour la preuve des dettes, examen de
la faillite, et certificat accordé d'après la
loi.

MARDI, le 4 Octobre, 1842 à 11 heures A.
M. Augustus Hatt, de la paroisse de St.
Joseph de Chambly, dans le District de
Montréal, commerçant, seconde assem-
blée pour la preuve des dettes et nomina-
tion des Syndics.

MERCREDI, le 5 Octobre, 1842, à 11 heu-
res P. M. John Lindsay McIntyre, se-
conde assemblée pour la preuve des det-
tes, examen de la faillite, et certificat
d'après la loi.

SABEDI, le 8 Octobre, 1842, à 11 heures
A. M. Edward Herron, de la Cité de
Montréal, commerçant, première assem-
blée pour la preuve des dettes et nomina-
tion des Syndics.

IMPORTATIONS PAR LE
CANAL DE LACHINE.
Jeudi, 29 Septembre 1842.

Steamer MERCURY: — 485 barils fleur,
Langlois et fils.
Barge HORE: — 512 barils fleur, Langlois
et fils, 4 do cendres, Gilmour et Cie;
3 do do, à ordre; 3 do do, Gillespie et
Cie; 40 do do P. McGill et Cie; 27
do do, J. Connell et Cie; 1 do do, At-
kinson Mathie et Cie; 10 do fleur, J.
Tomance et Cie.
Barge SHAMROCK: — 810 barils fleur,
James Gibb.
Barge GRENVILLE: — 1166 minotsbléd, J.
G. McKenzie, 260 barils fleur, J. Tor-
rance et Cie.
MACPHERSON CRANE & CIE.

PEINTURE DE PORTRAITS.
Le Soussigné a l'honneur d'informer ses amis
et le public en général qu'il vient d'ouvrir son
Atelier de Peinture, à l'Hotel Mathews, Rue St.
Paul, la porte voisine de la Banque de la Cité, ou
il sera prêt à recevoir en tout temps les ordres de
ceux qui voudront bien l'encourager.
THIS. H. VALIN.
4 Octobre 1842. l. m.-64.

JUMENT VOLEE.
DEPUIS quatre semaines environ, une jument
appartenant au soussigné, de couleur café,
ayant une barre gris sur le front, et de blanc à la
place de la selle. Information donnée au bureau
de ce journal.
4 Oct. 1842. l. 61.

CORPORATION DE MONTREAL.
No. 86.
Règlement du Conseil de la Cité de Montréal, à
l'effet d'empêcher les vendeurs de Galettes d'offrir
et d'autres de donner des clochettes dans les rues.
Vu qu'il est résulté de la confusion et des incon-
véniens de ce qu'il a été permis aux vendeurs de
Galettes, Biscuits, petits pains chauds (Rolls) et
Gâteaux, ainsi qu'aux distributeurs (Showmen)
porteurs de placards et autres, de sonner des
clochettes dans les différentes rues de la Cité,
dans la vue d'annoncer leur approche, d'attirer
des acheteurs et d'appeler l'attention du publi-
cité à leurs affaires ou occupations, etc.

LE MAIRE, les ECHIVAINS et CITOYENS
DE LA CITE DE MONTREAL, dument réu-
nis en Conseil, à l'Hotel de Ville, en la Cité de
Montréal, LUNDI, le QUATRIEME jour de SEP-
TEMBRE, en l'honneur de Notre Seigneur Jésus-
Christ, en vertu de l'autorité dont il
est revêtu, en vertu de l'ordonnance du
Gouverneur de la Province de Bas-Canada
et du Conseil Spécial pour les affaires de la di-
cette province, faite et passée en la quatrième année
du règne de Sa présente Majesté, intitulée: "Or-
donnance pour incorporer la Cité et ville de Mon-
tréal," comme aussi par une Ordonnance subsé-
quente des dits Gouverneur et Conseil Spécial, faite
et passée en la quatrième année du règne de Sa
Majesté intitulée: "Ordonnance à l'effet d'arrêter
l'Ordonnance pour incorporer la Cité et ville de Mon-
tréal," Ordonnance et Statut et il est par le
présent Ordonné et Statué:
Que si ce n'est à une Cérémonie ou procession
religieuse ou militaire ou pour une vente de Schéffé
ou d'Hôtelier, ou pour une vente par ordre, d'après
ou jugement d'une Cour, d'un Juge, d'un Magis-
trat, ou d'un Commissaire, ou d'après et de la part
de l'Association légalement incorporée sous les
noms, raison et titre de Compagnie des Propriétaires
des Aquaducs de Montréal, il ne sera permis à
aucun individu, à aucune personne, ou aucune personne,
entrez que le Crieur Public de la Cité d'employer
et sonner aucune petite cloche ou clochette, ni au-
cune trompette, aucun Cor, ou autre instrument à
vent, non plus qu'aucune sonnette ou autre chose
ou instrument de la sorte, dans aucune rue, rue,
place publique, avenue, ou autre lieu fréquenté de
la Cité et dans la vue d'attirer sur elle ou
sur elle ou sur leurs dessein, occupations, con-
cernes ou affaires, l'attention du public, à moins
que telle personne, ou telles personnes s'enient
obtenu du Maire de la Cité une autorisation ou per-
mission par écrit pour le faire, à peine d'une amende
d'excédant pas une livre courante et les frais,
pour toute et chaque contravention.

[Signé] PETER MCGILL,
Maire.
[Vraie Copie] J. E. SEXTON,
Secrétaire de Ville.

AVIS.
PAR autorité de Justice, seront vendus et ad-
judgés au plus haut enchérisseur, à la porte de
l'Eglise Paroissiale de cette ville, DIMANCHE le
16 OCTOBRE courant, à l'issue du Service Divin
du matin, six lots de terre dépendant de la Suc-
cession de feu Dame ANN SCOTT veuve à son
désirs D'ISAAC HALL, savoir quatre lots bornés
par la rue St. Elizabeth Faubourg St. Jean en face
du Champ de Mars, dont deux de 40 x 124 chaque
et les deux autres de 45 x 78 chaque sur lesquels
se trouve une maison de pierre, l'un de ces deux
derniers lots fait l'angle S. E. des rues St. Eliza-
beth et Laquehottière. Deux autres lots bornés
par la dite rue Laquehottière de 49 x 89 chaque.
Les personnes désirant acquiescer avec ces
lots, pourront voir le plan et connaître les conditions
de vente en s'adressant au Notaire Sousigné en
son Etude, petite rue St. Jacques.
J. A. LABADIE, N. P.
Montréal, 3 Oct. 1842. y-64.

DISSOLUTION DE SOCIETE'.
A Société ci devant existante entre MODES-
TE RICHER et AUGUSTE LARUE sous
les Noms et Raison de Richer et Larue est de ce
jour dissoute de consentement mutuel. Toutes
dettes dues à la Société, ou contractées par elle
seront réglées et continuées d'être réglées par
les dits Richer et Larue comme ci devant.
MODESTE RICHER,
AUGUSTE LARUE.
Trois-Rivières, 21 Sept. 1842. m-64.

SOCIETE D'AGRICULTURE
COMTE DE BEAUHARNOIS.
EXHIBITIONS D'ANIMAUX de cette
Société pour cette saison, se tiendront comme
suiv:
LE PREMIER aura lieu au village de Hunting-
don, VENDREDI, 30 Septembre, courant;
LE SECOND au village de Durham, ORNSTEIN,
SAMEDI, 1er Octobre, et
LE TROISIEME au village d'Ellicott, paroisse
de St. Timothé de Beauharnois, MARDI, 4 Oc-
tobre prochain.
Par ordre, R. H. NORVAL,
Secrétaire.
Beauharnois, 14 Sept. 1842. y-58.

A VENDRE.
UN superbe EMPLACEMENT situé au
village d'Industrie, paroisse St. Paul de
Lavaltrie, contenant environ un quart
de terre en superficie, avec une maison en bois, et
plusieurs autres bâtiments desquels, il est en face
à la maison de l'honorable Jollette, écuyer,
Seigneur du lieu: et le tout bien propre pour le
commerce, actuellement occupé par un nommé
Ferland, commerçant;
Pour les conditions qui seront libérales s'adres-
ser à Montréal au Soussigné Propriétaire.
M. BOULET.
Montreal ce 22 Août 1842. j-16.

A VENDEUR OU A LOUER.
UN EMPLACEMENT de 210 pieds de longueur
sur 100 pieds de largeur avec une MAISON
de 36 pieds sur trente, à un seul étage, et aussi un
bas côté attenant à la maison de seize pieds sur
18 pieds, situé dans le village de Ste. Thérèse de
Blainville, avec hangar, l'atterrie, remise, grange et
grange, le tout en bon ordre. Pour les conditions
s'adresser sur les lieux à la propriétaire soussignée.
DAME VEVE HYACINTHE LECLAIR.
Ste. Thérèse de Blainville, 27 Septembre 1842. b-

Vente par Encan.

THES FRAIS, SUCRES &c. &c
SAMEDI prochain, le 8 du courant, aux maga-
sins de MESSRS. JAMES LESLIE et Cie.
sera vendu:
40 caisses Thé Twankay
55 demi do
25 do de Young Hlyson de la Campagne
45 do de Young Hlyson de Province
75 do do do de Canton
30 caisses do do de vieil Hlyson
25 demi do de Pekee Orange
20 do do pampouder
40 boucauts cassonnade blanche
20 biergues Sucre blanc écrasé
15 boucauts do do en pain
20 biergues eau de vie de Cognac
20 do genièvre double force
10 pipes eau de vie blanche
25 tonnes rhum de la Jamaïque (in bond).
5 do
10 biergues } rhum des Indes Orientales
5 carrauts raisin d Corinthe
10 Pipes } Ténérité M.
5 biergues }
20 do Noirs
30 quarts do
4 do vin d'Oporto
20 tonnes thélique
—AUSI—
Empoi, Indigo, Clous, Poivre, Riz, Genièvre en
Cassonade, Alun, Copouros, Tabac, Pipes à Tabac,
Chandelles spermocées, etc.
Des boites de thé et café exposés à la vue comme
échantillons le jour avant la vente.
La vente à UNE heure.
BETHUNE et KITTSON.
Encan eur

ENTRE CONSIDERABLE DE MARCHAN-
DISSES SECHES PAR CATALOGUE.
AUX MAGASINS DE MESSRS. MACAY &
CIE, Rue St. Paul, MARDI le 4 d'Octobre,
sera vendu, par catalogue, un assortiment étendu
de Marchandises d'automne et d'hiver pour la sai-
son, que l'on reçoit maintenant consistant en partie de:
Draps, Casimires, Tweeds, Diablines, Barchines,
Kariel gris et blanc, Drap de pilot, Drap de castor
à la mode d'automne, couvertes, haïse, bougron, mé-
trons, camelots, Drap d'Orléans, uni et fleur, étoffe
de Saxe, Colon blanc et croisé, Colon carreau
pour table et Turquie, Jannette et repatta barré,
Indiennes et patrons d'Indiennes de goût, Colon à che-
mises, Doublures, toile à plancher, Canvas, toile
couverte, Gros de Naples, Satins, Soie des Indes,
Gants, Bas et Chaussures, Châles, et un assorti-
ment général de mercerie et petits effets.
—AUSI—
10 caisses casques de fourrures et de drap
Conditions libérales.
La vente à UNE heure P. M. précise.
MACON & FILS.
29 Sept. 1842.

Porcelaine Verrerie
Poterie à bas prix.
Le soussigné informe ses amis et le public,
qu'il a en main un fond considérable et bien
assorti de PORCELAINE de terre et commune,
VERRE et coupé, POTERIE imprimée
et commune, avec un considérable assortiment de
GRES Anglais et Américain, etc. qui disposera
convenablement pour les acquiescer.—aux PRIX
LES PLUS BAS.
WILLIAM MEGILL, No. 123 rue St. Paul.
PRES LE MARCHÉ NEUF.
29 Septembre 1842. 53.

Société Dissoute.
A Société qui a existé entre J. F. Pelletier et
R. A. B. Hubert, Avocats de cette ville, est
dissoute de consentement mutuel.
J. F. PELLETIER,
R. A. B. HUBERT.
Montréal, 28 Sept. 1842—j. 63.

EN VENTE
AUX LIBRAIRIES DE E. R. FABRE, ECR.
Rue St. Vincent,
C. P. LEPROHON, ECR.
Rue Notre Dame, Et
AU Bureau de ce Journal; Un Prospectus traitant
de l'Union de la Belgique et la Hollande
ayant à peu près les mêmes rapports que l'Union
des deux Canadas, par un Canadien. Il contient
87 pages, imprimé sur beau papier, et en beaux
caractères. Il se vend pour la Gd.
Montréal, 1er. Octobre 1842.

LES DAMES qui ont essent la CORPO-
RATION intitulée: "Les Dames de PA-
roisse des Orphelins Catholiques Ro-
mana de Montréal," sont priées de s'as-
sembler MARDI le 4 OCTOBRE prochain, à
DEUX heures de l'après midi à la résidence de
Madame JULES QUENNEL, rue Craig, aux fins
de élire les directrices et autres personnes en of-
fice pour l'année suivante.
ANGELIQUE COTE LAFRABOISE,
Secrétaire.
26 Sept.

PERDU.
DEPUIS Samedi, St. Jérôme, Rivière du nord
UN PORTE-FEUILLE contenant plusieurs
papiers et surtout une lettre adressée à M. B. La-
valtrie, écuyer, N. P. St. Jérôme, dans laquelle
il est inclus une somme d'argent envoyée par l'hon-
orable A. N. Morin, juge de la Cour de Justice
pour le District de Kamouraska. Une récompense
de cent francs sera donnée à la personne qui la ren-
dra au Bureau de "L'Aurore" ou au propriétaire
du dit BUREAU.
MELCHIOR PREVOST.
St. Jérôme 17 Mars 1842. j-113.

LE SOUSSIGNE a constamment en main un
bon assortiment d'ÉPICERIES SECHES
aux fours et familles.
—AUSI—
Fleur
Farine de Meul d'Inde
Saumon
Morue Séche
Harengs des Côtes du Nord
Maquereau
Miel d'Abille patentié
Huile d'Olive et de Lamp Marie.
DWIGHT P. JAMES.
Coins des Rues St. Paul et McGill.
24 Sept. 1842. am-60
Dr. W. H. Wilson,
AU COIN DES RUES ST. JACQUES
ET ST. LAURENT.
MONTREAL, 13 sept. 1842.

Vente par Encan

POELES DE ST. MAURICE.
UNE vente publique de POELES de ST. MAU-
RICE et de FERRONNERIE FONDUÉ,
aura lieu aux magasins de Messrs. FORSYTH
RICHARDSON et Cie, MARDI, le 4 Octobre,
à deux heures de l'après midi sans réserve:
137 poeles doubles de 36 pouces A
113 do do de 30 do W
75 do simples de 36 do K
20 do do de 31 do M
23 do do de 27 do No. 2
31 do do de 24 do O
12 do do de 21 do Q
—AUSI—
Quelques poeles de corridors.
Un assortiment de réfrigérants, tourtières, can-
dières, etc. etc.
La vente à UNE heure.
CUVILLIER et FILS.
29 Sept. 1842.

VINS SUPERIEURS.
LES Soussignés ont nouvellement reçu de Lon-
dres de la maison de VINS choisis, en
fûts et en bouteilles, qu'on les a choisis de
vendre à des prix réduits, dans la vue de les
faire connaître au public. L'assortiment consis-
te de:
Matière des Indes Occidentales en pipes
Très vieil Oporto en pipes et barriques
Matière des Indes Occidentales en caisses de 1,
2 et 3 douzaines chaque
Xérés des Indes Occidentales do
Do pale do do
Vieil Oporto do do
Un crédit raisonnable sera donné aux ache-
teurs d'une certaine quantité.
CUVILLIER et FILS.
29 Sept. 1842.

POTERIE, etc. Aux magasins des Soussignés
LUNDI prochain, le 10 du courant, sera ven-
du:
40 pipes poterie bien assortie
20 boucauts do do
6 tierçons sets de la Chine pour thé et d-
jeuner
2 quarts tuyaux pour le gaz
—AUSI—
Pour le compte de ceux à qui il appartient
5 paquets théiers et put à café de métal
anglais
2 caisses vignieries de papier mâché avec
bouteilles riches de verre coupé.
Endommagées lors du voyage d'importation.
La vente à MIDI.
CUVILLIER et FILS.
4 Oct. 1842.

MARCHANDISES SECHES.
AUX MAGASINS DE MESSRS. ATKINSON et
CIE, SAMEDI le 8, et LUNDI le 10 Oc-
tobre, sera vendu, par catalogue, 500 lots et
paquets de MARCHANDISES SECHES pour
la saison, comprenant:—
Draps superins et fins, drap de castor et de
pilot, buckskins, doekins et casimires, étoffe
de gum élastique à l'épreuve de feu, man-
teaux courts, redingottes et habits à l'épreuve
de feu; un large assortiment d'indiennes,
jannette barrée, coton à meuble, de Turquie et
autres barrés et carreaux, coton pesant et non
blanchi pour grosses ouvrages; gros de nappes,
mouchoirs de poche de soie des Indes et au-
tres rubans, lacets, etc. mousselines, mémos
drap d'Orléans, étoffe écossaise carreaux, de
d'Égypte carreaux, et une grande variété de
marchandises de Londres.
La vente à DIX heures.
CUVILLIER et FILS.
29 Sept. 1842.

AVIS.
VOUS ceux qui ont des réclamations contre la
succession de feu ANDRÉ TRUDEAU,
Ecuyer, en son vivant Aiguillon, de Montréal,
sont priés de la faire connaître à Piz. Trudreau,
rue St. Denis, ou à Z. J. Trudreau N. P. rue
Sagouinet.
Montréal 2 Juin 1842. j. 12

SITUATION.
ON a besoin immédiatement d'un com-
missaire détailler bien entendu dans cette
branche.
S'adresser à ce bureau.
Montréal, le 6 Sept. 1842. j-52.

PAPIER, CLOUS, ETOUPE.
A VENDRE. Un assortiment étendu et gé-
néral de PAPIER A ECRURE, SUPER-
FIN ET A BAS PRIX, de manufacture PRO-
VINCALE et ANGLAISE, POOLSCAPS et
POTTS LAID et WOVE, POSTfolio et quarté,
PALE, RAYE et UNI
—AUSI—
PAPIER fin et commun pour IMPRESSION et
CARTOUCHE, BROUILLARD, de COULEUR
et A ENVELOPPE, de différentes grandeurs, poids,
qualités et prix.
Un assortiment complet de CLOUS COUPES A
BARDEAUX et A PLANCHES.
—AUSI—
Quelques tonnes de la meilleure ETOUPE
GOURDONNEE.
WILLIAM MILLER et Cie.
Manufacture de Papier, 138, Rue St. Paul.
27 Sept. 1842. i-61.

ON désirerait dans une famille respectable se
procureur DEUX ou TROIS PENSION-
NAIRES, à chacun desquels on pourra fournir
une chambre séparée à un prix modéré, S'adres-
ser à ce bureau.
Montréal, 5 Octobre 1841. j-60

A VENDRE.
A des conditions libérales, CETTE BELLE
MAISON et un EMPLACEMENT situés au
village Ste. Famille de BOUCHERVILLE,
très bien adaptés pour le commerce, avec ses dé-
pendances consistant en une belle cave, écuries,
hangar, remise et Jardin.
Pour les conditions, s'adresser sur les lieux à
CHARLES LEFÈVRE, à Montréal à JOSEPH
MARTEL Sellier ou à St-Philippe P. X. MONT-
MARQUET, Propriétaire.
P. N. DORION.
A REPENTEUR A transporté son bureau aux
coins des rues Sagouinet et St. Louis près du
champ-de-Mare.
29 Sept. 1842.

Vente par Encan

Vente étendue de Marchandises seches
d'Automne et d'Hiver.
LUNDI le 10 OCTOBRE et le Jour Suivant, Au
Magasin de Mr. JAMES WALLACE, Rue
St. Paul, seront vendus les contenus de QUATRE-
VINGT BALLOTS de MARCHANDISES SE-
CHES, maintenant en débarquement de James
Campbell, Tallentire & Ann et attendu par Rose-
berry, Sarah, Ballona et Mersey parmi les quelles
se trouve:
Draps, Draps de Pilot, Tweeds, Doekins, Ca-
simires, Couvertes, Plaid de 4 Effice ca-
nalisé de 1-4 pour manteau, Orléans fleur et
4, mousseline de laine, Coton blanc de 9-8, Co-
ton gris de 26 à 72 pouces, Bourgeois, Batiste,
Castlans, Batiste et Blainville roulée, Mousseline
craie, unie et fleurie, Couvertes blanc couleur et
Marseille, Indienne bleue, noire, de gout et à
meubles, et avec un assortiment de Bas, Gants
&c.
Conditions libérales.
La vente commencera chaque jour à UNE heu-
re.
J. D. BERNARD,
Agent.
63
VENTE PAR PAQUETS REMISE.
A A vente par paquets annoncée pour avoir lieu
à un magasin du soussigné MARDI pré-
cédent, le 20 du courant, est remise à un jour ulté-
rieur parce que la plus grande partie des marchan-
dises n'est pas encore arrivées.
J. D. BERNARD,
Agent.
17 Sept. 1842.

Vente étendue par paquets et par lots de
Marchandises Seches pour la sai-
son par catalogue.
MERCREDI, le 12 Octobre, et les jours sui-
vants, aux magasins du Soussigné, sera
vendu par encan public, sans réserve, DEUX
CENT CINQUANTE PAQUETS et LOTS de
MARCHANDISES SECHES D'AUTOMNE et
D'HIVER, dont les particularités seront données
dans une autre annonce.
—AUSI—

En partie cadomagées.
Pour le compte de ceux à qui il appartient,
6 caisses drap superfin, couleurs assorties
3 do casimires do do do
2 do tweeds à la mode do do
3 do bas et chaussons, gants, etc.
2 balles flanelle rouge
1 do tapis
3 caisses gros de nappes noir et de couleur,
gros de Tour
2 do satin noir et de couleur, satinettes et sar-
sinettes
3 valises soie des Indes, mouchoirs de poche,
soie de Perse, etc
1 caisse rubans, galons, et soie à coudre
1 do mousseline de laine
1 balle indiennes à meubles damassées
9000 verges étoffe canadienne grise manufacturée
dans le pays
2000 do poches à bled faites avec de la toile du pays
Les catalogues seront prêts deux jours avant la
vente, temps auquel les marchandises pourront
être examinées.
Conditions libérales.
Etendue de crédit.—Neuf mois.
La vente commencera chaque jour à
UNE heure.
J. D. BERNARD,
Agent.
1 Oct. 1842.

VENTE ANNUELLE DE CASQUES, MAN-
CHONS, BOAS, COLLERETTES, GANTE-
LETS, GANTS, MITAINES, ROBES POUR
SLEIGS, MANUFACTURES A MONTREAL
ET AUTRES PELLETIERES EN GENER-
AL CONTINUEE.
Le Soussigné, en annonçant sa VENTE AN-
NUELLE de MARCHANDISES CIEDES-
SES, à ses magasins, AUJOURD'HUI, MARDI,
le 4 du courant, a l'honneur d'observer aux
commerçants, et aux trafiquants dans cette ligne, que
son fonds cette année est considérablement aug-
menté pour la variété et pour le style et la per-
fection, et beauté de l'ouvrage. Le tout est man-
ufacturé par une maison de Montréal très éten-
due et complètement engagée dans le commerce de
pelletiers.
Ceux qui, désirent compléter leur assortiment
consulteront leurs propres intérêts en attendant
qu'ils aient inspecté ce fonds, vu qu'il comprend
un des assortiments les plus riches et les plus é-
ditionables qui ait jamais été offert pour la compé-
tition du public en aucun temps dans cette province.
—AUSI—

500 robes de buffes du Missouri,
1500 do do du Nord Ouest enlomma-
gées en partie
500 peaux de buffes réparées
1500 peaux de bœuf
500 douz. mitaines de chevreuil garnies
100 pièces étoffe du pays.
VU qu'aucune fourrures et peaux pour Dames ne
sont vendus hier, elles seront positivement ven-
dus aujourd'hui.
Les conditions de la vente seront libérales et ex-
ceptées de droits d'encan.
Les robes de peaux de buffes seront mises en
vente à TROIS heures et demie.
Elle commencera à UNE heure précise.
J. D. BERNARD.
4 Octobre 1842.

POELES.
PATRONS MAGNIFIQUES DE POELES
A CHARBON, POELES DE NOURRIE
DU PRINCE DE GALLES.
Poeles non pareils de parloir à quatre colonnes
Do Do Do à deux colonnes
Poeles de Bureau éprouvés
Do à boîtes gothiques de 18 à 36
Do Do en fûte de 18 à 30
Do courbes gothiques
Poeles d'Écrite simples et doubles
Do des Trois-Rivières do do
Poeles de cuisine de manufacture de Montréal, des
Trois-Rivières et d'Amérique, avec des fourrures
en cuivre et en fer blanc, à des prix réduits.
Tuyaux de Russie, tuyaux à potence et devant
de poeles.
Le soussigné vient de recevoir un assortiment é-
tendu de poeles, avec différents patrons neufs.
Les personnes qui désirent pourvoir leurs mai-
sons, etc. de poeles, ne peuvent manquer de s'as-
surer très bien, d'après la grande variété constan-
tement en main, qui sera vendue à de très bas
prix.
WM RODDEN'
Enseigné du Poêle 191, Rue St. Paul
29 Sept. 1842. i. m.

